



CODE LPP : 1130220

Désignation : OXYGENOTHERAPIE A LONG TERME INTENSIVE OU DE DEAMBULATION, OXYGENE LIQUIDE

Dispositifs médicaux, matériels et produits pour le traitement de pathologies spécifiques. Dispositifs médicaux pour le traitement des maladies respiratoires et oto-rhino-laryngologiques. Dispositifs médicaux pour traitement de l'insuffisance respiratoire et prestations associées : forfait hebdomadaire 2, calculé de date à date. Oxygénothérapie à long terme intensive ou de déambulation, oxygène liquide. La prise en charge est assurée pour les patients atteints d'insuffisance respiratoire chronique grave : \* qui nécessitent un débit en oxygène supérieur à 5l/mn ; \* et/ou qui déambulent (éventuellement en fauteuil roulant) régulièrement à l'intérieur ou à l'extérieur de leur domicile plus d'une heure par jour. Elle peut être également accordée : \* pour les patients relevant du forfait 1 dont la consommation excède 10 bouteilles d'oxygène gazeux de 0,4 m3 par mois ; \* pour les patients atteints d'insuffisance respiratoire uniquement à l'effort (selon les mêmes critères para cliniques de PaO2 que ceux énoncés dans les conditions générales d'attribution de l'oxygénothérapie à long terme). Le bénéfice de l'oxygénothérapie est alors attesté, à l'épreuve de marche de 6 mn, par une amélioration en terme de dyspnée, gazométrie, distance parcourue et/ou d'amélioration de la courbe d'oxymétrie continue. Le tarif couvre les prestations communes énoncées dans les conditions générales d'attribution de l'oxygénothérapie à long terme et les prestations spécifiques suivantes : \* l'approvisionnement en oxygène médical stocké en phase liquide ; \* la fourniture d'un réservoir patient, d'un réservoir portable en cas de déambulation, d'une valve économisant l'oxygène si nécessaire, d'un dispositif permettant le contrôle de l'observance du traitement (suivi cumulé des volumes livrés) ; \* le contrôle régulier des réservoirs conformément au rythme préconisé par le constructeur ; \* la mise en place d'une procédure de livraison évitant les ruptures d'approvisionnement.